



Afin de lutter contre la Covid19 et rassurer les familles, voici les dispositions prises par le Relais en accord avec la CCPNL

### Dans la salle d'activité RAMEP

- Lavage des mains pour tous dès l'arrivée et au départ
- Port du masque obligatoire
- Se déchausser avant d'entrer dans la salle de jeux et port de chaussons, chaussettes, chaussures d'intérieur...
- Jeux, jouets mis à disposition réduits
- Locaux aérés durant la matinée ou ¼ d'heure avant la séance selon météo
- « Bonjour » à distance
- Accueil en petits groupes ne dépassant pas 10 personnes sur inscription (enfants/adultes)
- Proposition de jeux/sorties extérieurs

### Nettoyage

- du sol à chaque séance jeux
- des modules de motricité à chaque séance
- des jeux mis à disposition régulièrement avec un roulement des jeux
- des jouets portés à la bouche systématiquement
- Désinfection des poignées de portes, interrupteurs, tables et chaises à chaque séance
- Poubelles vidées à chaque séance
- Changement de tenue vestimentaire chaque jour

### Dans le bureau RAMEP

- Port du masque obligatoire
- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée et dans le bureau
- Désinfection du bureau ainsi que des chaises après chaque passage
- Aérer régulièrement
- Désinfection du stylo en cas de prêt
- Favoriser les mails et courriers pour la remise de papiers

**Notons :** Toute personne ayant un doute sur sa santé ou celle de l'enfant qu'elle garde, informera l'animatrice et annulera son projet de venir à l'atelier tant que la personne n'est pas totalement remise (T°>38°, douleurs musculaires, maux de tête ou toux inhabituelles, perte de goût/odorat...) ou si un membre de son foyer est un contact à risque cf : guide p27

# Conduite à tenir à l'apparition de symptômes réf : guide ministériel du 30 aout 2020 p20- 21-22

## 1/ Chez l'enfant en dehors du temps d'accueil

- Informer le professionnel
- Les parents ne confient pas l'enfant à l'AM s'il présente une fièvre > à 38° ou tout autre symptôme évocateur de la Covid 19

## 2/ Chez l'enfant pendant l'accueil

- Informer les parents sans délais et « leur demander de venir le prendre en charge dans les meilleurs délais »
- L'isoler des autres enfants tout en le rassurant, le réconfortant
- En cas d'urgence : appeler le 15
- Le parent doit consulter un médecin sans délais et précise que son enfant est confié à une AM...
- Tenir au courant le professionnel de la situation de l'enfant

Dans l'attente du diagnostic et/ou du test de l'enfant symptomatique, l'accueil des autres enfants se poursuit avec une application rigoureuse des gestes barrières

## 2/ Chez le professionnel

- Informer les parents employeurs pour qu'ils viennent chercher leur enfant sans délais ; Il porte un masque en attendant et préserve une distance d'un mètre autant que possible
- Consulter un médecin sans délais avec test et arrêt de travail possible
- Appeler le 15 en cas de symptômes graves
- Dresser la liste des personnes « contact à risque » annexe 2
- Consulter le référent Covid19

## En cas de Covid confirmé : réf guide ministériel d'aout 2020 p23

- Informer sans délais l'animatrice RAM, l'ensemble des professionnels côtoyés, les parents des autres enfants
- L'accueil est suspendu le temps prescrit par le médecin
- Le professionnel covid + précise au médecin qu'il travaille en tant qu'AM
- Dresser la liste des personnes « contact à risque » annexe 2 du guide ministériel 30 aout 2020

## L'identité de la personne Covid+ n'est jamais divulguée

La PMI contacte l'AM et l'accompagne dans toute la procédure

Le retour de l'enfant covid+ se fait à l'expiration du délai fixé par le médecin (8 à 10 jours)

La présentation d'une attestation médicale de non contre-indication n'est pas obligatoire

Possibilité de demander aux parents une attestation sur l'honneur cf annexe du guide ministériel

Le professionnel covid+ reprend son activité à l'expiration de son arrêt de travail et/ou après sa guérison

Référent COVID de notre secteur : Mme Paccou Anouck [anouck\\_paccou@loiret.fr](mailto:anouck_paccou@loiret.fr)

Protocole établi le 22 / 09 / 20 sous réserve des changements liés à l'actualité.

Véronique Vannier, pour le RAMEP à Bazoches les Gallerandes